

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 585

présenté par  
Mme Thillaye

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 227, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement rend un rapport d'évaluation afin de mesurer l'adéquation entre le verdissement de la flotte automobile et l'installation de bornes de recharge dans l'enceinte du parc immobilier utilisé par les forces de l'ordre. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Entre 2017 et 2022, la moitié des véhicules utilisés par les forces de l'ordre ont été remplacés, avec un objectif de verdissement de la flotte automobile, précisé également dans la présente loi. Si l'objectif écologique de verdissement de la flotte doit être poursuivi, il ne saurait l'être sans une politique ambitieuse d'installation de bornes de recharge.

L'objet de la présente demande de rapport est de s'assurer qu'un maillage de bornes efficace sera mis en place sur l'ensemble du parc immobilier utilisé par les forces de l'ordre. En effet, pour assurer une rapidité d'intervention, mais aussi pour répondre à l'objectif de 50% de temps de présence supplémentaire sur le terrain entre 2023 et 2027, les forces de l'ordre doivent pouvoir utiliser des véhicules opérationnels, donc rechargés et disposant d'une autonomie suffisante.